

SUPPLÉMENT NO 6 À L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DU LIEU

Eugène ROCHAZ
Maxime REYMOND
Anthony ROCHAT
Auguste FIGUET
René MEYLAN
Alphonse ROCHAT
Rémy ROCHAT

CHOISIR DES ARMOIRIES



ÉDITIONS LE PÈLERIN

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

- | | |
|---|---|
| 27. Auguste Piguet | Le travail du bois, ses emplois dans d'autres industries, 1986. |
| 28. H. Rennefahrt | La commune du Chenit au XVIIIe siècle, 1987. |
| 29. Eugène Rochaz | Ma famille, tome premier: "Une famille", 1987. |
| 30. Eugène Rochaz | Ma famille, tome second: "Une maison", 1988. |
| 31. | A paraître. |
| 32. Auteurs, chroniqueurs et simples scribes des temps passés | LA DECADE PRODIGIEUSE, ou comment se nourrirent Messieurs les arbitres et les députés des trois communes de la Vallée du 22 juillet au 2 août 1768. |
| 33. Rémy Rochat | Supplément no 1 à l'histoire de la communauté du Lieu, publié à l'occasion du 600e anniversaire de la commune qui sera célébré en juin 1996: méthodes, listages, actes, 1995. |
| 34. Rémy Rochat | Supplément no 2: population, 1995. |
| 35. Rémy Rochat | Supplément no 3: population - artisanat - industrie - 1995. |
| 36. Rémy Rochat | Supplément no 4: population II - cadastre 1995. |
| 37. Rémy Rochat | Supplément no 5: complément à l'historique général, 1995. |
| 38. Divers | Supplément no 6: choisir des armoiries. |
| 39. Rémy Rochat | Supplément no 7: naissance, vie et mort d'un hameau - le Pré-Jentet - 1995. |

Cette brochure a été tirée à 50 exemplaires, non numérotés.

L'illustration de couverture est une composition à partir de l'armoirie tirée de l'Armorial vaudois et d'une illustration de Gustave Doré tirée de Rabelais, Pantragrue, Marabout, Gile, 1963.

Cette brochure a été tirée aux Charbonnières en octobre 1995.



- Je te dis un secret, et tiens bien ta langue. Paraît qu'ils vont mettre dom Pontius sur les armoiries de la commune. Tu te rends compte, nous qui l'avons connu ? Ah! il était brave, compatissant avec les pauvres, accueillant avec les gens de passage. Et malgré ça, toujours le mot pour rire! Le couvent n'est plus ce qu'il était

L'histoire des armoiries de la commune du Lieu est intéressante parce qu'elle met en scène des personnalités politiques ou historiques locales bien connues qui fréquentent nos vieux écrits.

Eugène Rochaz, de Romainmôtier, syndic, se permet d'intervenir dans le cadre de la commune du Lieu de par sa bourgeoisie, celle-ci acquise en 1727 par son aïeul Philippe-Etienne Rochat du Pont, assesseur baillival, devenu gros propriétaire du côté du Pré-Jentet. Eugène Rochaz est également bourgeois de l'Abbaye, de Romainmôtier et sauf erreur d'Envy, ses quatre communes.

Auguste Piguet ne se présente plus. Ses connaissances historiques déjà à l'époque sont précieuses.

Alphonse Rochat, sauf erreur municipal à l'époque, l'homme le plus intéressé à nos armoiries et qui va se débattre comme un diable pour les faire accepter à Lausanne telles qu'elles ont été choisies par le Conseil communal.

René Meylan de Moudon, docteur - sera-ce le même qui établira la monographie historique sur la Vallée de Joux en 1929 ? son père peut-être ? la question reste posée - et ardent défenseur de la position de notre commune. Et en fait le créateur véritable des armoiries telles que nous les trouvons aujourd'hui. Son ton catégorique voire frondeur mérite qu'on s'arrête et qu'on savoure ses interventions écrites.

Maxime Reymond, historien, président de la Commission des armoiries. Evidemment mieux connu en ce qui concerne son oeuvre à l'extérieur qu'à la Vallée de Joux. Il méconnaît totalement le caractère des Combiens !

Et ces hommes vont tenter d'offrir à la commune du Lieu des armoiries de choix.

En apparence.

Celles proposées en premier par la Commission cantonale, une horreur ! Or et sinople. Comme le dit René Meylan, ces deux couleurs ne vont pas du tout ensemble et donne un côté "pis-seux" peu agréable.

Force sera à cette Commission d'accepter l'azur qu'on lui propose et que d'autre part ici l'on considère comme notre seule couleur avec l'or, azur et or.

Mais pour ce qui est d'imposer Pontius, ce sera une toute autre paire de manches.

L'intellectualisme de ces messieurs trop cultivés va jusqu'à des considérations invraisemblables. Les armoiries les plus simples sont les plus belles, disent-ils. Ce qui ne tient en fait pas debout. Les plus simples ne retiennent tout bonnement pas l'attention alors que les autres, avec quelque "meuble" approprié, sautent aux yeux. L'exemple le plus évident, les armoiries de Glaris, citées d'ailleurs dans le corps de cette brochure, avec St-Fridolin. Qui ira dire qu'elles ne sont pas belles ? Qui dira de même que celles de Genève, meublées à souhait, ne le sont guère elles non plus ? Alors qu'on a l'exemple de différentes armoiries sans caractère parmi toutes celles que nous font découvrir les cantons suisses.

Jusqu'où l'on peut s'égarer en des théories poussées à l'extrême.

Mais voilà, le redécouvrant soudain pour l'occasion, nos communiens veulent dom Poncet. Et la lutte sera menée de telle manière, on déplacera des montagnes s'il le faut, même la Dent de Vaulion, qu'on les aura! Alphonse Rochat était tenace et ici il jouissait du soutien de la commune entière, mieux encore de René Meylan qui lui soufflait les réponses à faire parvenir à la Commission. Epique!

Donc ce fut une parfaite victoire qui offrait au gens du Lieu les armoiries que l'on connaît aujourd'hui: "d'or à la fasce d'azur, au moine (ermite) au naturel sur le tout".

Don Pontius remis à sa bonne place et sans que personne ne s'en plaigne, bien au contraire.

Sur ce, voici la bagarre!

Les Charbonnières le 10 octobre 1995:

Remy Ponce

Ci-dessous la carte postale effectuée peu après l'établissement de nos armoiries. Lire en page 22 ce qu'en pensait René Meylan, un peu déçu tout de même de ce côté fantaisie, avec un lac et une dent qu'il aurait vu plus volontiers dans un album de jeune fille!



Syndic de Romainmôtier

Romainmôtier, le 14 nov. 1923

A la Municipalité du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Sous la haute direction de M. Dubois, sous-archiviste cantonal, il se publie un "Armorial des Communes Vaudoises". A ce sujet, on me dit que Le Lieu ne peut fournir d'armoiries définitives et officielles pouvant être publiées, ce qui est fort regrettable, alors que Le Chenit vient de faire sculpter son écu sur le marbre au Sentier.

Ne pourriez-vous pas, sans retard, fixer votre goût et votre pensée héraldique. J'espère que votre hésitation cessera bientôt pour choisir, d'entente avec la Commission cantonale que préside, sauf erreur, M. Dubois, un bon et beau blason.

A vous lire, je vous présente, Monsieur le Syndic et Messieurs, mes cordiales salutations.

Eug. Rochaz

Romainmôtier, le 5 déc. 1923

A la Municipalité du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Comme suite à ma lettre je vois dans la dernière livraison de l'Armorial des Communes Vaudoises le dessin des armoiries de la Commune de L'Abbaye. A quant le dessin de celles de la commune du Lieu ?

Votre dévoué:

Eug. Rochaz

Romainmôtier, le 5 février 1924

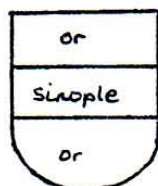
A la Municipalité du Lieu,

Monsieur le Syndic et Messieurs,

J'ai appris avec plaisir que l'entrevue que je vous proposais d'avoir avec la Commission Cantonale chargée de l'adoption d'armoiries communales officielles, a eu lieu. Comme vous aurez pu vous en rendre compte, cet échange de vues était utile autant qu'indispensable.

Il vous appartient donc maintenant de suivre l'affaire et de continuer vos pourparlers avec la dite Commission sans trop attacher d'importance au dessin préconisé. Dans l'espoir de voir bientôt les armoiries communales du Lieu figurer dans l'Armorial des Communes Vaudoises, je vous présente, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Eug. Rochaz



fascé

blason proposé pour le Lieu,
voir page suivante.

Département de l'instruction
publique et des cultes, Archi-
ves cantonales. Téléphone:
43.18

Lausanne, le 26 juin 1924

-6-

Monsieur le Syndic de la commune
du LIEU

Monsieur le Syndic,

Dans sa séance du 20 mai 1924, la Commission des armoiries communales a eu l'occasion de s'occuper des projets d'armoiries proposés pour la commune du Lieu. Elle a constaté l'existence d'un drapeau de société du 18^e siècle portant l'écusson d'or à la fasce de sinople. Elle a été unanime à considérer que c'est là un document historique qui doit servir de base à votre décision, et elle vous recommande en conséquence d'adopter définitivement pour armoiries: d'or à la fasce de sinople (vert).

Je vous prie, Monsieur le Syndic, de me faire connaître votre décision et de croire à l'assurance de ma haute considération.

L'Archiviste d'Etat, Président de la Commission.

Reymond

Syndic de Romainmôtier
Le Régisseur de la com-
mune d'Envy

Romainmôtier, le 14 juillet 1924

A la Municipalité du Lieu

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Vous avez du recevoir un projet d'armoiries communales pour la Commune du Lieu. Le projet, qui a été admis par la Commission cantonale instituée à cet effet admet, comme couleurs, celles figurant sur un de vos vieux drapeaux d'abbaye, le jaune et le bleu, sauf erreur. Ayant eu l'occasion d'en conférer avec M. Maxime Reymond, archiviste et Frédéric Dubois, bibliothécaire, il ne serait pas indiqué de faire figurer un attribut quelconque ou que, dans un cas de ce genre, toute question de fantaisie doit être exclue.

Il ne vous reste donc plus maintenant, qu'à adopter le projet qui vous est présenté et, dans cette attente, je vous présente, Messieurs, mes salutations distinguées.

Eug. Rochaz

Département de l'instruction
publique et des cultes, Archi-
ves cantonales. Téléphone:
43.18

Lausanne, le 6 novembre 1924

Monsieur le Syndic de la commune
du LIEU

Monsieur le Syndic,

Répondant à votre demande, j'ai l'avantage de vous faire parvenir ci-joint un modèle pour les armoiries de la commune du Lieu.

En langage héraldique, elles se lisent ainsi: "d'or à la fasce de sinople".

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de ma haute considération.

L'Archiviste d'Etat, Président de
la Commission des armoiries commu-
nales

Reymond

Romainmôtier, le 22 nov. 1924

-7-

LE SYNDIC DE ROMAINMOTIER

présente ses salutations distinguées à Messieurs les membres
de la Municipalité du Lieu et leur serait bien obligé de lui faire
connaître où en est la question des armoiries de la commune
du Lieu ?

Eug. Rochaz

Sentier, 4 - 2 - 1925

Monsieur Alph. Rochat, inst.

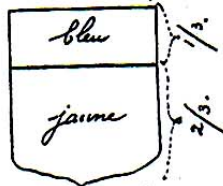
Le Lieu.

Cher Monsieur,

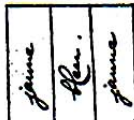
Les flammes atténuées servant de fond au superbe
étendard des Fusiliers du Lieu m'ont paru jaunes et bleues.
Il s'agit à vrai dire d'un bleu pâle qu'on a pu facilement
prendre pour du vert.

Or, le jaune et le bleu sont précisément les couleurs
de St Claude, qui porte d'or chargé d'un safran vert,
au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent.

Votre municipalité serait, ce me semble, bien inspirée
en adoptant les armes ci-dessus, sans les pièces honorables
qui les alourdissent. Le fond jaune à bordure supérieure
bleue est fort heraldique et du plus bel effet dans
sa simplicité.



Autre solution du problème : vous pourriez choisir l'
emblème d'or au pal d'azur (également pâle), qu'on voit sur
le drapeau de la Suisse romande. Ce sont aussi les
couleurs de St Claude, mais disposées différemment.



Si j'étais appelé à trancher la question, je n'hésiterais pas à choisir le 1^{er} projet.

La population du lieu n'ignore pas que ses véritables couleurs sont le jaune et le bleu. En 1890, lors du 500^{me} anniversaire de la Confédération, de multiples petits drapeaux jaunes et bleus parurent aux fenêtres. Quant à la disposition des couleurs, nul n'a pu me renseigner de façon satisfaisante.

L'armoire (peinte de l'hôtel de ville) n'entre pas en ligne de compte. Nous avons affaire ^{non} aux armes du lieu, mais à celles des cires d'Étampes qui fournissent deux obélis au cimetière de l'Abbaye. Je ne sais trop dans quelles conditions (peille-mépris) ont été faites.

Il y a un an environ, j'ai communiqué ces faits et d'autres encore au docteur Meylan de Moudon, un de nos heraldistes les plus en vue. La question (intéressante) est, aussi, j'espère, vous bien, avant de prendre une décision, de demander son avis.

Dans l'espoir que ces considérations seront pour vous de quelque intérêt, je vous prie, cher Monsieur, de recevoir les salutations cordiales de votre dévoué

Georg. Siquet.

Genève, 10 Février 1925
Chn du Miremont 16

-3-

Monsieur Alph. Rochat, instituteur, Le Lieu,
Monsieur,

En vous adressant à moi, vous me faites beaucoup d'honneur... mais vous vous préparez une déception car je ne me suis jamais occupé spécialement des armoiries du Lieu. Ce qui a pu le faire croire c'est simplement ceci:

Durant mon court ministère dans la paroisse (1880-1884) j'ai fait, avec l'obligeance du greffier, Mr. Constant Guignard, quelques recherches dans de vieux registres et je me rappelle en particulier certain registre tout relié en parchemin où le nom d'Abraham-Isaac-Jacob Rochat, un particulier, faisait grande figure; mais c'était surtout pour essayer d'y retrouver les ascendances de mon grand-père Frédéric, venu de l'Epine-dessus, en 1807, s'établir à Genève.

Malgré l'imprécision des plus anciennes inscriptions, j'ai pu retrouver assez d'indications pour que mon frère Louis Lucien, infiniment plus habile que moi en toutes choses, ait pu construire un arbre généalogique remontant assez haut... et qu'il faudrait compléter à ce jour des rameaux de mes 17 petits-enfants! Mais c'est tout ce que j'ai fait de recherches dans les archives du Lieu... (sans parler du drapeau des Rochat, dans les archives des "Saïssets").

Ce qui a peut-être fait croire que je me suis occupé d'armoiries de la commune, c'est la remarque que j'avais faite lors d'une de mes visites au Lieu, il y a une 20e ? d'années, c'est que celles qu'on avait peintes récemment sur l'enseigne de l'Hôtel de Ville, d'après une peinture retrouvée dans un vieux registre, étaient celles de la famille des Estavayer. Il n'y avait rien d'étonnant à ce que ces armoiries figurassent quelque part dans nos... (excusez ce pronom possessif qui se glisse sous ma plume involontairement mais que je ne veux pas biffer) archives communales, quand on lit dans la notice de Lucien Reymond sur la Vallée (2e édition, 1887) que deux d'Estavayer furent abbés à la Vallée et que le second: Claude d'E. "a marqué son passage à La Vallée par plusieurs mesures importantes" (p. 53).

Le sceau de l'anneau du "Très-Révérend Père" a dû passer souvent sous les yeux de nos ancêtres dans leur correspondance et leurs litiges avec leur maître et leurs voisins de Vallorbes... Mais cela ne leur donnait pas le droit de se l'approprier...

Dans ce même ouvrage si instructif de L. Reymond, je relis précisément les dernières lignes (p. 142): "Les communes de La Vallée ne paraissent pas avoir eu d'armoiries officielles... Beaucoup de communes de notre pays n'en ont jamais eu... On peut affirmer que ni la commune du Lieu, qui pendant deux siècles occupa toute la Vallée, ni celles de l'Abbaye et du Chenit lorsqu'elles se séparèrent, n'ont admis d'armoiries".

Vous me direz que vous savez tout cela...mais que la mode est aux armoiries communales... cela, je le sais aussi; j'ai vu il y a quelques jours chez un de mes fils, maire de Meyrin, les armoiries dont l'archiviste d'Etat vient de gratifier sa commune; armoiries fabriquées des couleurs de deux familles qui jadis avaient joué un certain rôle, (mais dont une est éteinte

et dont l'autre habite à l'autre extrémité du Canton en la personne d'un jardinier (cela d'après le Bottin que je viens de consulter).

Si donc la Commune désire des armoiries qu'elle peut s'accorder aussi bien et même mieux qu'une autre puisqu'elle a son nom dans l'histoire, je n'aurais aucune objection au or et azur à disposer un peu élégamment mais sans complications inutiles qui compliquent les drapeaux. Si l'on juge à propos d'y mettre quelque "figure ou meuble... représentant un fait honorable" comme dit un livre de blason que j'ai sous les yeux, qu'on se garde d'en mettre trop (un défaut à mon avis des armoiries fabriquées il y a quelques années pour Plainpalais).

Le seul meuble qu'il me viendrait à l'idée serait par exemple une bêche ou une pioche rappelant que le territoire a été le premier lieu défriché par Dom Poncet dans la Vallée...

Heureusement... le papier m'arrête dans mes bavardages de vieillard. Je n'ai plus que la place pour vous adresser mes vœux pour le succès de vos recherches avec mes bonnes salutations pour vous et si vous voulez bien les transmettre pour les ministres du Conseil.

Antony Rochat

Avant de prendre une décision définitive, il sera prudent de consulter un spécialiste, quelque archiviste de Lausanne ou d'ailleurs, sinon on risque de commettre quelque hérésie qui ferait sourire les connaisseurs.

Moudon, 20 février (1925 prob.)

Monsieur,

Vous me faites vraiment grand honneur en recourant à mes faibles lumières héraldiques pour contribuer à l'étude d'armoiries pour la commune du Lieu.

Je vous adresse 3 ou plutôt 5 projets dont vous ferez l'usage qu'il vous plaira.

I Le projet I est assez vivant à mon avis, il est inspiré des armoiries de Glaris où figure St Fridolin. Ici le fond est jaune et bleu, sont-ce les couleurs de St-Claude ? je l'ignore et l'espère, couleurs plus harmonieuses que le vert et le jaune qui font vraiment mauvais voisinage et donnent au tout une apparence un peu "pisseuse". Inutile de dire que le personnage figuré ici représente Pontius.

II Le projet II n'a pas besoin d'être commenté.

III Le projet III est comme le projet II, mais la fasce est onnée, elle a la prétention de représenter le ruisseau qui traverse le Lieu pour se jeter dans le lac Ter.

Vous trouverez dans l'enveloppe, avec mes projets, un sapin découpé que vous pourrez vous amuser à poser alternativement sur les projets II et III et verrez ainsi l'effet produit (voir figure).

Si vous me demandiez de choisir entre les cinq propositions, je crois que je prendrais le no II. Je ne cesse de répéter dans les nombreux articles que je publie dans le Conteur Vaudois (sous le pseudonyme de Mérine) concernant les armoiries communales,

que les écussons les plus simples sont les meilleurs, je ne puis sans me dédire que me prononcer pour ce projet II; mais je goûte fort le I.

Il n'est pas question naturellement des armes de la famille d'Estavayer.

Je crois vous avoir dit d'une façon très abrégée mon avis sur les questions que vous avez bien voulu me poser.

Pour terminer je vous prie d'agréer le modeste croquis des armoiries de votre famille, puisque vous vous intéressez à l'art héraldique, ce qui est si rare, je serais heureux de vous encourager dans cette voie par le don de cette petite peinture.

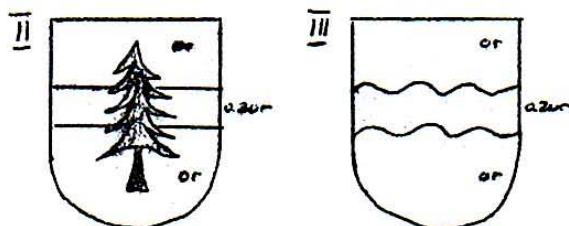
Si vous la jugez digne d'un cadre, faites ce dernier des plus simples, une petite baguette de bois naturel de 2 à 3 cm de large.

Vous seriez aimable de me tenir au courant de ce que vous décidez au sujet des armoiries du Lieu. En attendant veuillez agréer l'expression de mes sentiments distinguées.

Dr. Meylan

Le projet I se blazonnerait: d'or à la fasce d'azur, chargé de l'ermite Pontius vêtu de sable, au bâton d'argent dans la main droite.

Le projet II: d'or à la fasce ondulée d'azur, éventuellement à un sapin au naturel brochant sur le tout.



Note: l'esquisse no I a disparu des archives. Comme il s'agit de celle finalement retenue, elle a du servir à la réalisation de nos armoiries et n'est pas revenue dans le dossier.

Parution dans la Feuille des Avis Officiel, numéro 34, du mardi 28 avril 1925: Armoiries communales. Conformément à l'arrêté du 10 février 1925 relatif aux armoiries communales, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 15 avril 1925 a adopté les armoiries des communes dont ci-dessous la liste: DISTRICT DE LA VALLEE.
Le Lieu: d'or à fasce de sinople.

Département de l'instruction
publique et des cultes. Archi-
ves cantonales. Tél.: 6121

Lausanne, le 27 mai 1925

Monsieur le Syndic de la commune
du LIEU

Monsieur le Syndic,

Faisant droit à votre demande du 17 mai, la Commission des armoiries communales a décidé de proposer au Conseil d'Etat de remplacer le sinople par l'azur comme la couleur de la fasce de l'armoirie de la commune du Lieu. Cette modification figurera sans doute dans la prochaine liste des décisions du Conseil

d'Etat en matière d'armoiries.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de notre haute considération.

L'Archiviste d'Etat,
Président de la Commission:

Reymond

Armoiries communales. Décisions du Conseil communal du Lieu en 1925 . ACL BA 7.

Séance du 20 juin 1925

Armoiries communales.

M. Alphonse Rochat, au nom de la Commission chargée de cette étude, présente un intéressant rapport basé sur les recherches historiques relatives à cet objet. Ces données historiques, ainsi que les écrits d'autrefois, les souvenirs, comme aussi les indices restés dans la population, justifient pleinement l'adoption d'une armoirie communale, qui ne soit pas de l'imaginaire ou de la fantaisie, mais un document ayant déjà existé et vécu. Les couleurs recommandées par la Commission seraient d'or à la fasce d'azur; puis, comme attribut, un sapin au naturel, brochant sur le tout. Ce serait le projet No 4.

3 autres projets sont aussi présentés, avec d'autres attributs. Le No 1 prévoit, au lieu du sapin, un moine qui rappellerait le souvenir de Pontius, ou dom Poncet, le 1er religieux qui se serait établi au Lieu, et venant du monastère de St Claude en l'an ... Le projet No 2, tout simple, sans attribut. Le projet no 3, tout simple, sans attribut, mais avec ondulation.

Une discussion s'engage où nombre de conseillers émettent leur avis. La décision étant importante, sur proposition du rapporteur, il est décidé de voter au bulletin secret en fin de séance afin que chacun puisse y réfléchir.

La votation a donné le résultat suivant. Majorité relative. 14 voix sont allées au projet No 1. 9 voix au No 2. 13 voix au projet No 4.

En conséquence le projet No 1 est adopté par le Conseil communal comme armoiries pour la Commune du Lieu.

Le Lieu, le 25 juin 1925

Monsieur Reymond, archiviste cantonal, Président de la Commission des armoiries communales, Lausanne.

Monsieur,

Dans son assemblée du 20 juin, le Conseil communal du Lieu a adopté comme armoiries l'un des projets proposés par Mr. le Dr. Meylan de Moudon, dont ci-joint le croquis. D'or à la fasce d'azur, chargé de l'ermite Pontius vêtu de sable, un bâton d'argent en la main droite.

Les couleurs adoptées sont celles de St Claude (St Oyens) d'où partit Pontius (VI^e siècle, dit la tradition) pour aller construire un modeste ermitage à l'endroit qui plus tard prit le nom de: "Le Lieu de dom Poncet".

Inutile de dire que le personnage figurant sur les armoiries adoptées représente Pontius.

Nous venons vous prier, Monsieur le Président, de soumettre notre projet au Conseil d'Etat pour qu'il figure dans la prochaine liste.

Monsieur A. Rochat, instituteur, Le Lieu

Moudon, 28 VI 25.

Monsieur,

Je vous remercie de votre intéressante lettre. Je trouve aussi exorbitant que la Commission des armoiries impose un écusson à une commune; qu'elle exige une représentation correcte au point de vue héraldique, cela est nécessaire, mais là doit s'arrêter son pouvoir, à moins qu'on lui demande de créer un projet de toutes pièces, original, encore faut-il qu'il ait une signification.

Le vert et le jaune ne constituent vraiment pas un mariage... de couleurs très heureux.

Si l'Etat ne veut pas revenir sur sa décision. "Il ne vous resterait plus" (comme dit Mr le Syndic de Romainmôtier) qu'à ignorer le blason "officiel" et à user et abuser largement de celui que vous avez choisi. Je vous donne-là un conseil un peu bolchéviste, mais il ne faut quand même pas se laisser faire trop, parce qu'on passe pour des niais à qui l'on fait avaler n'importe quoi.

Vous seriez bien aimable de me tenir au courant du conflit qui, j'espère, se réglera au gré de vos souhaits.

Vos députés agiront, j'espère aussi, mais avec fermeté; qu'ils montrent qu'ils ne sont pas combers pour des prunes!

Agréez, Monsieur, mes civilités bien empressées.

Dr. Meylan.

Minute.

Monsieur le Président de la Commission des armoiries, Lausanne,
Monsieur,

Nous vous avons communiquée en son temps la décision du Conseil communal du Lieu relative à l'adoption d'armoiries. Le silence qui suivit notre lettre nous fit penser que le projet adopté par nos autorités avait été reçu par votre Commission et soumis au Conseil d'Etat.

Grand fut notre étonnement en voyant figurer dans l'Armorial des communes vaudoises un projet autre que celui adopté par notre Conseil communal.

La Commission des armoiries cantonales a-t-elle le droit d'imposer à une commune des armoiries sans discuter avec ses autorités? Nous ne le pensons pas et nous nous élevons contre un procédé rappelant trop le temps de LL.EE.

Non seulement le blason paru dans l'Armorial est inexact

mais la notion explicative est un faux manifeste.

1o Jamais les autorités de la commune du Lieu n'ont adopté ces armoiries.

2o Les armes ne figurent pas sur notre bannière de 1797 qui porte jaune et vert (un vert azuré il est vrai).

La bannière de l'Abbaye des Fusiliers du Lieu est sans doute un vénérable document mais il n'est pas l'histoire de notre commune, simple mais belle histoire que nous voulons faire revivre dans nos armoiries.

Serait-ce trop demander à la Commission cantonale des armoiries de nous dire les raisons pour lesquelles les armoiries adoptées ont été écartées? Au point de vue héraldique, sont-elles correctes? Les armoiries figurant sur l'Armorial ont-elles été sanctionnées par le Conseil d'Etat?

Dans l'espoir que ces questions ne resteront pas sans réponse, nous vous prions d'agréer ...

ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES Lausanne, le 20 juillet 1925

Monsieur le Syndic,

Nous avons reçu de Monsieur le Municipal A. Rochat plusieurs lettres relatives aux armoiries de la commune du Lieu. Nous vous rappelons que la commission des armoiries n'a formulé des propositions au Conseil d'Etat qu'après qu'il paraissait acquis que ce projet avait été approuvé dans une conférence ... de Monsieur le Directeur des postes de Lausanne entre Messieurs les députés du cercle et Monsieur Frédéric Dubois. Et ce n'est qu'après enregistrement de ce projet que votre protestation nous est parvenue, et à ce moment-là la composition de l'Armorial était chose faite. Pour régler à l'amiable cette affaire, qui repose sur un malentendu évident, la commission des armoiries est disposée à se rendre au Lieu vendredi après-midi pour en conférer avec vous et avec Messieurs les Membres de la Municipalité. Je vous prie de me dire si vous êtes d'accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de ma haute considération.

Reymond.

Moudon, 27 VII 25

Monsieur,

Merci de votre aimable et intéressante lettre, j'ai l'impression que ces messieurs sont embêtés d'avoir fait figurer les armoiries du Lieu dans le bel ouvrage de Mr. Dubois alors que ces armoiries n'étaient pas adoptées par les intéressés. Je suis étonné que M. Maxime Reymond en bon catholique qu'il est, ne veuille pas de Dom Pontius dans les armoiries et qu'il le laisse en dehors comme vulgaire protestant dans un cimetière catholique, car adopter le moine comme "tenant" tout en laissant croire qu'il fait partie comme "meuble" de l'écu du Lieu est une plaisanterie un peu forte.

Si une figurine dans un sceau même petit était défectueuse il faudrait que Glaris (ville et canton qui ont le même écu) s'en passent! Quant au caractère héraldique il ne faut pas se la laisser

faire non plus car ici comme à Glaris le bonhomme est "au naturel", ce qui se met aussi bien sur métal que sur émail et puis un champ formé d'émail et de couleur est neutralisé au point de vue des meubles.

Je souhaite vivement, comme Combier, que mes compatriotes de la Vallée montrent qu'ils sont têtus et qu'on ne les a pas facilement. Quoiqu'il en soit si un rapport vous arrive, je vous offre mes services pour discuter le point de vue héraldique que ces messieurs ne croient pas qu'ils discutent avec des gosses.

Agréez, Monsieur, mes cordiales et empressées salutations.

Dr. Meylan



DÉPARTEMENT
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET
DES CULTES

ARCHIVES CANTONALES

— — —
Téléphone 6121
Téléphone 43.18

Lausanne, le 28 juillet 1925.

Monsieur le Syndic de la commune

du

L I E U .

=====

Monsieur le Syndic,

Je vous remercie tout d'abord du bon accueil que vous avez bien voulu faire vendredi dernier à la Commission des armoiries communales et j'espère que la conversation que nous avons eue ensemble aura dissipé tout malentendu entre nous.

Pour la régularité, je me permets de rappeler ici l'échange de lettres que nous avons eu.

Le 26 juin 1924, la Commission vous écrivait :

" Dans sa séance du 20 mai 1924, la Commission des armoiries communales a eu l'occasion de s'occuper des projets d'armoiries proposés pour la commune du Lieu. Elle a constaté l'existence d'un drapeau de société du 18^e. siècle portant l'écusson d'or à la fasce de sinople. Elle a été unanime à considérer que c'est là un document historique qui doit servir de base à votre décision, et elle vous recommande en conséquence d'adopter définitivement pour armoiries: d'or à la fasce de sinople (vert).

" Je vous prie, Monsieur le Syndic, de me faire connaître votre décision et de croire à l'assurance de ma haute considération ". -16-

A cette lettre, M. le municipal Alf. Figuet nous écrivait le 4 août : " En réponse à votre estimée lettre du 26 juin concernant les armoiries de notre commune, nous pensons bien adopter les couleurs or et vert. Seriez-vous assez complaisant pour nous soumettre un dessin en couleurs des armoiries que nous nous proposons ".

Le dessin en question vous a été envoyé le 6 novembre avec une lettre disant :

" Répondant à votre demande, j'ai l'avantage de vous faire parvenir ci-joint un modèle pour les armoiries de la commune du Lieu.

" En langage héraldique, elles se lisent ainsi: d'or à la fasce de sinople ".

D'après la lettre du 4 août, nous avions tout lieu de considérer l'armoirie comme définitivement admise, d'autant plus qu'une consultation avait eu lieu ensuite chez M. le directeur des postes. C'est pourquoi nous avons soumis l'armoirie en question à l'approbation du Conseil d'Etat.

Le 17 mai 1925, nous avons reçu de M. le secrétaire municipal A. Roachat une lettre exprimant votre étonnement de la décision du Conseil d'Etat et ajoutant :

" Vous aviez, il est vrai, à la suite d'indications de M. Figuet, municipal au Lieu, préconisé le projet adopté par le Conseil d'Etat. Une Commission du Conseil communal fut chargée d'examiner ce projet et devait présenter un rapport pour la prochaine assemblée. Comme membre de cette commission, je puis vous dire que le 1er projet avait été modifié pour les raisons suivantes : le vert de l'étendard flammé de l'Abbaye des Vieux grenadiers peut bien avoir été un azur pâli, or l'azur et l'or sont vraiment les couleurs historiques de notre commune, couleurs empruntées aux armoiries de St. Claude d'où nous est venu le vrai fondateur du Lieu ; Pontius.

" En 1891, de nombreux drapeaux azur et or furent arborés dans nos

villages et dans toutes nos fêtes patriotiques nous avons vu ressortir des drapeaux portant ces couleurs disposées, il est vrai, de diverses façons.

" M. le docteur Meylan de Moudon que nous avons consulté nous avait soumis quelques projets (3) d'armoiries que je n'ai malheureusement pas sous la main aujourd'hui; c'étaient :

" 1°. d'or à fasce d'azur.

" 2°. " " " " avec un sapin sinople broché sur le tout.

" 3°. " " " " avec un moine tenant une canne d'argent. (modèle emprunté aux armoiries de Glaris) .

" La Commission dont je parlais plus haut pensait recommander le projet 1, je venais donc, au nom de celle-ci, vous demander, si après décision de notre Conseil communal nous pourrions obtenir une modification des armoiries adoptées par le Conseil d'Etat, et dans l'affirmative, si l'un des projets ci-dessus serait accepté. "

D'après cette lettre, la Commission recommandait le projet No. 1. C'était le nôtre, avec un changement de couleurs. Aussi n'avions-nous aucune raison de discuter un autre projet, ^{tant on se souvient d'ailleurs de la difficulté} et nous nous sommes bornés à approuver la proposition de votre Commission. Notre attitude a donc été en tout basée sur la vôtre, et nous n'avons pas de raison de discuter un autre projet qui ne nous était pas recommandé.

Le projet d'armoiries avec l'ermite Poncius ayant été adopté par le Conseil communal, nous croyons devoir vous dire ce qui suit :

1°. Le projet suivant lequel l'ermite prendrait place dans l'écu ne convient pas, parce qu'il fait reposer un élément naturel, l'ermite, sur un élément stylisé, la fasce, ce qui n'est pas normal. Il faudrait, ou bien que la fasce fût posée sur l'ermite, ou bien - ce qui serait mieux - qu'elle fût supprimée.

2°. Ce projet offre ce gros inconvénient, pour un sceau devant servir souvent, de renfermer une image trop réduite destinée à devenir pâteuse à l'usage.

3°. Il nous paraît préférable d'adopter l'écu tel que votre Commission le proposait le 17 mai, en faisant de l'ermite un tenant, comme

l'indique le projet que nous vous avons remis vendredi. Le personnage est plus grand, par conséquent mieux marqué, et sa position souligne davantage que la commune du Lieu tient son existence de l'ermite Poncet. C'est ainsi que l'on trouve indiquée dans des armoiries du moyen âge la situation de bienfaiteurs d'églises et de monastères.

Nous vous recommandons donc très vivement ce dernier projet qui concilie les règles héraldiques avec les sentiments de votre Conseil communal, et vous voudrez bien nous faire part de la résolution qu'il prendra.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de ma haute considération.

L'Archiviste d'Etat,
Président de la Commission
des armoiries communales :

Séance du 26 septembre 1925

M. Alphonse Rochat renseigne le Conseil concernant les pourparlers avec la Commission cantonale dans le but de faire admettre les armoiries choisies par la commune du Lieu. La Commission cantonale ayant mis à l'enquête les armoiries du Lieu avant qu'elles fussent admises par les Conseils de la Commune, il résulte que les armoiries inscrites par la Commission cantonale ne correspondent pas exactement avec celles admises par la Commune, mais celle-ci entend bien conserver celles adoptées par le Conseil Communal. Il faut croire et espérer que la Commission cantonale se rangera à cet avis.

Moudon, 28 IX 25

Monsieur,

Convalescent depuis 8 semaines d'une sale entérite grippale, je n'ai répondu plus tôt à votre intéressante lettre qui me renseigne comme héraldiste et comme Combier à tête dure qui n'aime pas se laisser faire.

Ces messieurs tiennent bon et je le comprends. Il doit être très embêtant quand on a pris une décision unilatérale et officielle de revenir sur celle-ci on a tort.

J'..... qu'il ne ... à dire à ces messieurs de la Commission:

C'est un parti pris de se mettre en travers des désirs de l'unanimité des habitants du Lieu, il ne reste qu'à se maintenir dans le statu quo; armoiries reconnues officielles par l'Etat mais non par la Commune du Lieu.

Les bourgeois du Lieu ont pourtant plus d'intérêt à avoir un

écusson qui leur plaise quand ils l'exhiberont plutôt que la Commission qui ne le verra jamais. Ces bourgeois d'aujourd'hui peuvent prendre la responsabilité de laisser à leurs descendants quelque chose de plus décoratif que le modèle proposé.

Les subtilités que donne la Commission sous chiffre primo, page 3 de sa lettre du 28 juillet, nous paraissent bien ténues, et malgré elles nous persistons à croire que le projet présenté n'en reste pas moins héraldique.

A la note 20 (même page) nous répondrons que quand le sceau sera devenu "pâteux à l'usage" il sera facile de le remplacer par un neuf, mais nous pensons que cette éventualité se présentera rarement.

Et l'on peut se demander aussi s'il y a nécessité et pour quelle raison il y a lieu de prendre comme armoiries locales le dessin d'un vieux drapeau plus vénérable que décoratif! Si celui-ci avait un joli motif on comprendrait qu'on puisse le retenir, mais il faut avouer que le modèle adopté n'est pas l'idéal.

Quant à faire de Dom P. un tenant, il n'y faut pas songer. Dom P. figurera dans les armoiries ou n'y figurera pas.

St Prex et Combremont ont modifié leurs armoiries. Etaient-elles déjà officielles? Nous l'ignorons. Si oui, on peut faire pour le Lieu ce qu'on a fait pour ces communes.

Nous prions la Haute Commission de prendre en considération les vœux ci-dessus, qu'elle veuille bien comprendre que le Lieu qui existera longtemps encore, espérons-le, est plus intéressé à cette question (elle en a donné je crois la preuve!) que la Commission héraldique, autorité éphémère.

Et me voilà à la fin de mon sermon de jeûne dont vous voudrez bien excuser le griffonnage et le style quand vous vous souviendrez que c'est un convalescent qui vous écrit, dont la tête et les doigts ne sont pas encore très affirmés vous le comprendrez.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes cordiales salutations, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr. Meylan

Note: lettre déchirée, d'où certains vides. En plus écriture un peu difficile à déchiffrer de notre convalescent.

Septembre 1925 (prob.)

A la Commission des armoiries communales, Lausanne,

Monsieur le Président et Messieurs,

La Municipalité dans le mois d'août et le C.C. du Lieu dans sa dernière séance ont pris connaissance de votre mémoire du 28 juillet concernant les armoiries de la commune du Lieu. Après examen de votre réponse et des relevés de lettres adressées à votre Commission, nos deux autorités ont été unanimes à reconnaître qu'aucune ligne ne pouvait faire croire à une décision définitive des autorités responsables de la commune.

Pour bien marquer son intention d'en référer à ses collègues municipaux puis au C.C., monsieur P. municipal chargé de cet objet, vous écrivait en date du 4 août 1924. Seriez-vous assez...

La Municipalité examina vos propositions et les transmit au C.C. avec préavis. Une Commission fut spécialement chargée de faire toutes les démarches pour établir des armoiries rappelant le passé de la commune du Lieu. La dite Commission se mit au travail, consulta les archives, s'informa auprès des personnes s'occupant de blason ou s'intéressant à l'histoire de notre contrée.

En mai, elle connut par hasard l'arrêté du Conseil d'Etat sanctionnant le projet soumis à la Municipalité. Sa lettre du 17 mai avait pour but:

1o de protester contre la décision du Conseil d'Etat mal informé.

2o de vous soumettre trois nouveaux projets.

Pour préciser son désir de travailler en collaboration avec votre Haute Commission, sa lettre se terminait par ces lignes:

Au nom de la C.

Le 27 mai vous écriviez à la Municipalité.

La Municipalité du Lieu répondit par cette brève communication: Nous vous prions de ne prendre aucune décision avant la séance du C.C.

Le silence qui suivit l'envoi de ces lignes fit croire aux autorités du Lieu que:

1o La décision du Conseil d'Etat pouvait se modifier.

2o L'un quelconque des trois projets présentés serait accepté par votre Commission.

La décision du C.C. intervint à ce moment. Le projet no 3 fut choisi:

"D'or à fasce d'azur chargé de l'ermite Pontius, vêtu de sable, un bâton d'argent en la main droite.

Respectueuse des décisions de son C.C. la Municipalité du Lieu vous communiquait le projet adopté.

Peu de temps après paraissait la livraison de l'Armorial contenant des armoiries du Lieu différentes de celles présentées au Conseil d'Etat et de celles adoptées par ses autorités.

Votre lettre du 20 juillet à Mr. le Syndic et l'entretien qui suivit nous ont persuadés que le différent nous occupant a pour cause, d'un côté la lenteur des décisions communales produite par le nombre restreint des séances du Conseil et de l'autre le désir de voir figurer immédiatement les armoiries du Lieu dans le bel ouvrage de M. Dubois.

C'est dans cet esprit que votre rapport fut présenté au C.C. lequel à l'unanimité s'est rangé aux considérants suivants:

Dom Poncet, fondateur du Lieu auquel il a donné son nom doit figurer dans nos armoiries, le placer en guise de tenant c'est l'en exclure. Les couleurs de St Claude (or et azur), retrouvées dans un sceau du Hameau du Lieu de 1750, sont véritablement nos couleurs historiques.

De l'avis de deux héraldistes connus, le projet présenté reste héraldique.

L'inconvénient signalé sous chiffre 2 ne doit pas être très grand puisque Glaris (ville et canton) ont une même figure et possèdent des armoiries parmi les plus représentatives. D'ailleurs lorsque le sceau sera devenu pâteux, il sera facile de le remplacer.

Devant ces résolutions, nous espérons que votre haute Commission voudra bien prendre en considération les vœux bien naturels des autorités du Lieu. Ces dernières tiennent à laisser à leurs descendants des armoiries parlantes, leur rappelant leur passé, ce qui n'est pas le cas du projet que vous préconisez.

-21-

Nous venons donc, Monsieur le Président et Messieurs, insister pour obtenir votre approbation, acceptant les changements de détails qu'il serait peut-être nécessaire d'apporter à notre projet. Devant les inconvénients que présenterait une rectification des armoiries parues, nous pensons qu'un changement apporté à la notice pourrait suffire.

Dans l'attente...

Séance du 19 NOV. 1925

M. le Président communique à l'assemblée que la Commission cantonale des armoiries a approuvé le projet présenté par la commune du Lieu, et qu'elle demandera au Conseil d'Etat son inscription dans les registres.



DÉPARTEMENT
DE
INSTRUCTION PUBLIQUE
ET
DES CULTES

Lausanne, le 17 novembre 1925.

Monsieur le Syndic de la commune

du

L I E U .

ARCHIVES CANTONALES

Monsieur le Syndic,

TELEPHONE 6121
43.18

La Commission cantonale des armoiries commu-

nales a pris connaissance le 5 novembre de votre mémoire sur la question des armoiries. Tout en maintenant sa manière de voir sur le fond, elle croit sans utilité de continuer le débat. Elle a en conséquence décidé de proposer à la ratification du Conseil d'Etat comme armoiries de la commune du Lieu votre projet qui, héraldiquement, se lit ainsi : " d'or à la fasce d'azur, au moine(ermite) au naturel, sur le tout".

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de notre haute considération.

L'Archiviste d'Etat,
Président de la Commission:

Archives de la commune du Lieu, A 28, du 27 novembre 1925

L'archiviste de l'Etat, Président de la Commission des archives cantonales informe que dans sa séance du 5 novembre, celui-ci a pris connaissance des armoiries de la commune du Lieu. Tout en maintenant sa manière de voir sur le fond, elle a décidé de proposer à la ratification du Conseil d'Etat comme armoiries de la commune du Lieu son projet qui héraldiquement se lit: "d'or à la fasce d'azur au moine (ermite) au naturel sur le tout.

La Municipalité prend acte de cette communication et décide de faire établir deux clichés de cette armoirie.

Inventaire partiel des pièces concernant cette affaire établi par Alphonse Rochat: 1/ Lettre de la Commission cantonale proposant un modèle d'armoiries. 2/ Feuille des Avis officiels, adoption du projet de la Commission. 3/ Lettre à Mr. le Président de la Commission cantonale lui faisant connaître les projets de Mr Meylan etc. l'avisant que le Conseil communal du Lieu prendrait une décision. 4/ Lettre de la Commission avisant la Municipalité que le sinople (vert) serait remplacé par l'azur. 5/ Lettre à la Commission lui demandant de ne prendre aucune décision avant la séance du Conseil communal. 6/ Lettre annonçant la décision du C.C. du Lieu. 7/ Arrivée de l'armorial des communes vaudoises. 8/ Lettre de protestation.

Moudon 6^{VI} 26

Monsieur

Merci de votre aimable envoi. La carte est très jolie, l'écu bien exécuté. La banderolle et les lettres qui y figurent manquent de grâce et surtout de caractère héraldique. Le petit coq du bas est d'ailleurs

et très joliment dessinée et ferait bien dans un album de jeune fille, mais j'aurais préféré ici des attributs ecclésiastiques. Enfin, telle qu'elle est, votre carte est gaie, tire l'œil et est d'actualité; je suis bien persuadé que les personnes qui la verront et qui, copions le, n'auront non plus le caractère de critique, la tourneront très

Il ne vous reste plus qu'à faire un beau drapeau. Tout est joint le plan; simplement en calligraphie (avoir soin de choisir une jolie bleu pour le bleu foncé ordinaire et peindre deux Fous au pochoir.

Sur ces bons conseils, je vous réitère mes remerciements doublés de mes cordiales salutations

D^{re} Meylan ^{de nos}

Si vous voulez bien m'adresser une lettre, je vous montrerais ce que j'aurais fait à la place du drapeau d'armoiries comme "imprimé" sans avoir un timbre de 5.



